



# Action humanitaire et urbanisation au Tchad : le cas d'Abéché et Goré

YVAN HYANNICK OBAH, LOÏC BERTRAND BIANGO NYAMA ET MARIE THÉRÈSE MENGUE

## Résumé :

La présente réflexion questionne la transformation des espaces traditionnels en centres urbains modernes, sous la bannière de l'action humanitaire. En Afrique, l'attrait des villes occidentales, l'exubérance du phénomène migratoire (multifactoriel) et la forte croissance démographique entraînent une urbanisation rapide et incontrôlée. Au Tchad, les conflits et crises (internes et externes) ont un double rapport à l'urbanisation des villes traditionnelles et des villages. Si au premier abord les effets en termes de dégâts matériels et de désastres humanitaires obèrent des dynamiques urbaines, ces conflits et crises constituent cependant un catalyseur des transformations rurales et urbaines à travers le déploiement de l'action humanitaire. Cette tendance, qui fait l'objet de ce travail, invite à questionner l'influence de l'action humanitaire sur l'urbanisation, en prenant le cas des villes d'Abéché et Goré au Tchad. Les analyses s'adosent sur la perspective sociologique balandienne centrée sur le concept de « mutations » qui appréhende ici l'action humanitaire comme un facteur de construction et d'identification d'un nouveau type de villes. Elles s'appuient également sur des données empiriques

recueillies grâce aux observations directes et indirectes menées dans les zones d'étude (Abéché et Goré). Le premier axe de la réflexion procède à une sociographie de l'action humanitaire au Tchad afin de faire ressortir ses fondements et ses ressorts. Le second moment de l'analyse met l'emphase sur les éléments de complémentarité et de divergence entre l'action humanitaire et l'urbanisation. Le troisième moment enfin s'appesantit sur les défis liés à l'urbanisation par l'action humanitaire au Tchad.

**Mots-clés :** action humanitaire, conflit, Tchad, urbanisation, ville

**Abstract :**

The present reflection questions the transformation of traditional spaces into modern urban centres, under the banner of humanitarian action. In Africa, the attraction of Western cities, the exuberance of the migration phenomenon (multifactorial) and strong demographic growth are leading to rapid and uncontrolled urbanisation. In Chad, conflicts and crises (internal and external) have a dual relationship with the urbanisation of traditional towns and villages. Although at first sight the effects in terms of material damage and humanitarian disasters are an obstacle to urban dynamics, these conflicts and crises are nevertheless a catalyst for rural and urban transformations through the deployment of humanitarian action. This trend, which is the subject of this study, raises questions about the influence of humanitarian action on urbanisation, taking the case of the towns of Abéché and Goré in Chad. The analysis is based on a Balandian sociological perspective centred on the concept of 'mutations' which sees humanitarian action as a factor in the construction and identification of a new type of town. It is also based on empirical data collected through direct and indirect observations in the study areas (Abéché and Goré). The first part of the analysis is a sociography of humanitarian action in Chad in order to highlight its foundations and driving forces. The second part of the analysis focuses on the

Action humanitaire et urbanisation au Tchad : le cas d'Abéché et Goré

complementarity and divergence between humanitarian action and urbanisation. Finally, the third part of the analysis focuses on the challenges linked to urbanisation through humanitarian action in Chad.

**Keywords :** Burkina Faso, Chad, city, conflict, humanitarian action, urbanisation

### **Historique de l'article**

**Date de réception :** 10 août 2021

**Date d'acceptation :** 1 octobre 2021

**Date de publication :** 28 décembre 2021

**Type de texte :** Article

## **Introduction**

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, près du tiers de la population mondiale vivait en milieu urbain (Coquery-Vidrovich, 1988, p. 50) et était majoritairement localisé dans les pays industrialisés (*ibid.*). Avec l'avènement des indépendances, vent de libéralisation politique et économique ayant bouleversé l'organisation et le fonctionnement des sociétés africaines, la situation a évolué de manière significative. Selon les chiffres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la population vivant actuellement en milieu urbain dans le monde est estimée à plus de 55 %<sup>1</sup> et la majeure partie de celle-ci se trouve dans les pays en développement (*ibid.*). En effet, l'urbanisation est un processus qui s'introduit dans les espaces selon deux modalités : la première est dite volontaire ou formelle et la deuxième non volontaire ou spontanée (Margueron, 1999, p. 53-71). Dans sa conception volontaire, elle est le fait des acteurs appartenant à

1. Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, « The 2018 Revision of the World Urbanization Prospects », May 2018

un espace qui décident de créer des conditions favorables à l'avènement ou à la modernisation de la ville<sup>2</sup>. L'histoire des villes en Afrique noire (Ela, 1983), en général et en Afrique subsaharienne de façon singulière, renseigne à suffisance sur la fabrique d'un processus découlant de logiques volontaires<sup>3</sup>, étroitement liées à trois moments de l'histoire africaine<sup>4</sup> à savoir : l'esclavage, la colonisation et l'exode rural ou interurbain (Pérouse de Monclos, 1997, p. 3).

Les prémices de l'urbanisation en Afrique se situent ainsi entre le 17e et le 19e siècle avec l'installation des comptoirs esclavagistes sur les côtes africaines (*ibid.*). Ce phénomène s'est poursuivi et accentué grâce à l'exode rural et interurbain. Pour Séverin Cécile Abega (2007, p. 35), s'il est vrai que la plupart des grandes villes africaines actuelles sont une émanation coloniale, il faut également admettre qu'avant la période coloniale, il existait déjà des villes en Afrique. Les conceptions restrictives des villes africaines découlent des constructions coloniales et postcoloniales qui assimilent la ville à des fonctions de pouvoir et de modernité (Pérouse de Monclos, 2010). Pour permettre aux villes coloniales de remplir ces fonctions, le colonisateur œuvrait à contenir et à dissuader l'expansion des villes africaines en créant des pôles d'attractivités économiques et ludiques dans les nouvelles villes coloniales (*ibid.*).

Pendant, plusieurs récits des explorateurs et certaines recherches historiques attestent de l'existence des agglomérations en Afrique durant le moment précolonial (*ibid.*). Les villes de Aoudaghost et Azougui en Mauritanie, de Gao, Djénné-Djeno au Mali et Aksum dans la corne de l'Afrique constituent des cas illustratifs (Coret, Zaugg et Chouin, 2020, en ligne). Selon la conception non volontaire, l'urbanisation est le produit de diverses réalités indépendantes des agendas individuels ou collectifs. Ainsi, les conflits armés, les catastrophes naturelles, les conquêtes et

2. Voir à ce sujet Cottureau (1969).

3. Il ne s'agit pas ici d'une urbanisation exclusivement portée par les peuples africains, mais d'un processus répondant à double logique : la logique mercantiliste propre aux peuples africains dans la période précoloniale et la logique impérialiste et conquérante des anciennes métropoles.

4. Exception faite du Maghreb

les razzias ont souvent contribué au développement de « l'urbanisation humanitaire ». On entend par « urbanisation humanitaire », la transformation des milieux ruraux et urbains en espaces au sein desquels le développement infrastructurel, les relations économiques et sociales, l'usage de l'espace public, le style de vie, les genres de faire et les modes de production et de consommation se structurent autour et à partir des dynamiques humanitaires. Elle se distingue cependant de « l'urbanisation de crise », très souvent portée par des individus qui proviennent des zones de crise. Pérouse de Monclos parle de « l'existence d'une catégorie de citoyens qui n'ont pas choisi d'aller en ville et qui y ont été poussés par des circonstances imprévues, même si l'analyse de leur déplacement révèle également une certaine part de libre arbitre quant aux choix des destinations finales » (2010, p. 3).

Historiquement, « l'urbanisation humanitaire » n'est pas nouvelle et cadre, dans une certaine mesure, avec l'avènement de l'action humanitaire entre les années 1943 et 1945. Les acteurs faisant partie des missions humanitaires (ONG internationales et agences du système des Nations unies) s'installent dans les zones (villages ou villes) qui abritent une forte concentration de déplacé-e-s ou réfugié-e-s venant des milieux en crise. Ces acteurs exigent généralement à leurs organisations des commodités de logement minimales semblables à celles de leur pays d'origine. Ces exigences transforment rapidement la physionomie des villages en villes et entraînent une gentrification des villes anciennes. Au-delà de l'influence des logiques volontaire et involontaire, l'urbanisation peut également être appréhendée dans une perspective sociologique comme un champ (Bourdieu et Wacquant, 1992). On parlera ici du champ de l'urbanisation pour évoquer un espace au sein duquel plusieurs acteurs aux ressources et positions inégales sont en interaction complexe dans la gestion des risques et des vulnérabilités. À côté de cette perspective intéressante, l'urbanisation est davantage perçue dans ce travail comme la mutation structurelle d'un espace (Balandier, 1970) qui, de façon mécanique, induit un changement conjoncturel. Concernant l'action humanitaire, elle se définit en relation avec trois éléments déterminants, comme le précisent Brigitte Piquard et Caspar Schweigman (2003): le

mode d'action (l'urgence), le contexte dans lequel elle évolue (crises, catastrophes naturelles, etc.) et son objectif général (le soulagement des victimes) (*ibid.*, p. 12).

Cependant, l'action humanitaire telle qu'elle se présente aujourd'hui ne se réduit pas à la gestion des situations d'urgence. Elle va bien au-delà et prend une dimension plus large qui intègre désormais les processus de prévention des risques, de réhabilitation et de reconstruction. L'objet de la présente réflexion est d'expliquer et analyser un phénomène relativement nouveau : « l'urbanisation humanitaire ». L'intérêt est porté sur le cas d'une ville africaine très ancienne (Abéché) et d'un ancien village (Goré) du Tchad qui se sont rapidement transformés en centres urbains. Dès lors, dans quelle mesure l'action humanitaire participe-t-elle à l'urbanisation des villages et des villes traditionnelles au Tchad? La réponse à ce questionnement se fera en trois temps. La première déclinaison de l'étude procède à une sociographie de l'action humanitaire au Tchad afin de faire ressortir ses fondements et ses ressorts. Le second moment de l'analyse met l'emphase sur les éléments de complémentarité et de divergence entre l'action humanitaire et l'urbanisation. Le troisième moment enfin, s'appesantit sur les défis liés à l'urbanisation par l'action humanitaire au Tchad.

## Crises, vulnérabilités et avènement de l'action humanitaire au Tchad

L'aide, dans son sens premier, est une attitude inhérente à l'être humain doté d'humanité (Brauman, 2009). Elle prend diverses formes qui peuvent être matérielles (dons, legs, etc.) ou symboliques (message de soutien, campagne de soutien, etc.) et qui s'orientent en direction des personnes en situation de vulnérabilité ou de nécessité. Cette générosité humaine a évolué au fil du temps et s'est déclinée en aide humanitaire du fait de la

recrudescence des catastrophes naturelles, des guerres (nouvelles) et des crises sociopolitiques qui gangrènent le monde et dont les conséquences néfastes sont légion (Goemaere et Ost, 1998, p. 123). Cette partie permet de restituer l'essence de l'action humanitaire dans son contexte originel et de mettre en relief le ressort de l'action humanitaire au Tchad.

## Fondements de l'action humanitaire : de l'aide à la morale humanitaire

L'action humanitaire tire en partie son fondement de certaines traditions religieuses et arborait déjà différentes dénominations. Dans la religion islamique, elle prend le nom de « *zakat* » et chez les chrétiens, elle s'inscrit dans la logique de la charité chrétienne (Maietta, 2015). Brigitte Piquard et Caspar Schweigman (2003) soulignent que l'aide humanitaire, telle qu'elle se présente aujourd'hui, est née au 18<sup>e</sup> siècle suite à la révolte des esclaves qui chassèrent de Saint-Domingue les familles des planteurs et armateurs français en 1793 qui trouvèrent refuge en Floride (Piquard et Schweigman, *ibid.*, p. 12). À cet effet, des secours avaient été organisés pour prendre en charge les personnes recueillies. À cette période, l'action humanitaire était assimilée à une opération de secours organisés (Brauman, 2009) visant à apporter du réconfort aux personnes affectées par des catastrophes ou des crises politiques. La situation décrite plus haut marqua l'entrée en jeu du premier acteur public dans l'intervention humanitaire, car le Congrès américain a dû voter des lois pour accorder des crédits de secours afin de venir en aide aux personnes déplacées. Au-delà de ce fait historique marquant, plusieurs autres évènements ont contribué au développement de l'action humanitaire. Premièrement, la guerre de Crimée (1854-1855) durant laquelle l'opinion publique s'indignait de ne pas voir les soins sanitaires adressés aux blessé-e-s de guerre (Piquard et Schweigman, *ibid.*, p. 13). Ensuite, la bataille de Solferino en

1859 (Italie) qui a incité le Genevois Henri Dunant<sup>5</sup> à créer la Croix-Rouge<sup>6</sup> dont la mission première est de porter assistance aux blessé(e)s de guerre. Avec la création de la Croix-Rouge, naissait également l'un des principes humanitaires de base, à savoir « la neutralité ». Grâce à ce principe, les acteurs humanitaires ont acquis le droit de soigner les blessé-e-s de guerre sans être inquiétés par l'une ou l'autre partie en conflit. Enfin, l'action humanitaire a connu son tournant décisif avec la Seconde Guerre mondiale, marquée par l'irruption de plusieurs Organisations non gouvernementales (ONG). Leur objectif était de venir en aide aux victimes de cette guerre, car avant cette étape, on ne dénombreait que très peu d'organisations humanitaires, à l'instar de *Save the Children* créé en 1919 ou Aide du peuple norvégien (NPA) créé en 1939 (Maietta, *ibid.*). Parmi les nouvelles ONG qui ont vu le jour, on peut mentionner entre autres *Care international* et *International Rescue Committee* (IRC), une ONG américaine qui s'est associée au *Catholic Relief Service* (CRS) pour répondre plus efficacement aux besoins humanitaires. En Europe, on a vu naître l'ONG Britannique *Oxford Famine Relief Service* (OXFAM) dont la mission était de venir en aide aux victimes de la faim en Grèce. Après la Seconde Guerre mondiale, différents conflits ont émergé à travers le monde.

La guerre du Biafra a été l'un des conflits qui a permis d'avoir une nouvelle vision de l'action humanitaire avec l'apparition du vocable « sans frontiérisme ». Ce vocable désigne un principe non écrit qui autorise les organisations humanitaires à intervenir dans les États, sans pour autant attendre une quelconque autorisation, en fonction de la nature de la crise, mais en se pliant surtout au principe de non-ingérence. Le fondement de l'action humanitaire est ainsi de sauver des vies et alléger les souffrances des populations victimes des catastrophes naturelles ou de conflits armés.

5. Né le 08 mai 1828 à Genève et mort le 30 octobre 1910 à Heiden. Homme d'affaire et humaniste suisse qui est considéré comme le créateur du mouvement de la croix rouge.

6. La particularité de la Croix Rouge est qu'elle soit un organisme permanent indépendant des gouvernements.

Au-delà de ces périodes historiques, Bernard Hours (2016) précise également que l'action humanitaire s'est structurée autour de trois principaux piliers qui ont émergé durant les années 1980. Ces piliers, qui participent à la légitimation de l'action humanitaire, sont d'une importance capitale dans son déploiement. Le premier pilier est relatif au caractère universel des droits humains qui prennent source dans la Déclaration universelle des droits de l'humain. Le second pilier place la personne humaine (sa santé, son intégrité physique, son bien-être, etc.) au cœur des préoccupations de l'action humanitaire. Le troisième est relatif à l'ingérence pour assistance humanitaire qui est également un principe consacré par la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ces différents piliers rendent compte du développement et l'enracinement dans le monde de la raison humanitaire (Fassin, 2010) comme fondement des actions en faveur des dominé·e·s, des pauvres, des réfugié·e·s ou des personnes victimes de catastrophes naturelles.

## L'action humanitaire au Tchad

De par sa superficie (1 284 000 km<sup>2</sup>), le Tchad est le cinquième pays le plus vaste d'Afrique, derrière l'Algérie, le Soudan, la République Démocratique du Congo et la Libye. Sa population est estimée en 2021 à près de 16 818 391 d'habitants avec une densité de 13 habitants<sup>7</sup> au km<sup>2</sup>, dont la concentration la plus importante se trouve au Centre et au Sud, car la majeure partie du nord du pays constitue une zone désertique. La composition sociologique de cette population est diversifiée. Néanmoins, on y retrouve une mosaïque de groupes ethniques qui constitue l'essentiel de sa population. Ainsi, on trouve majoritairement les peuples Sara (34 %) au Sud, les Arabes (14 %) au Centre, les Maba (5 %) au Centre-Est, les Toubou-Gorone (3,9 %) au Nord, les Hadjeraï (2,6 %) au Centre-Sud, les Bilala (2,5 %) au Centre, les Kenembou (1,8) au Centre-Est, les Zaghawa

7. Rapport 2020 de l'Institut National de la Statistiques, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)

et Bideyat (1,2 %) à l'Est, les Felata (1,2 %) et d'autres ethnies nomades et sédentaires (34 %) (Dumont, 2007). 21 % de cette population vit en milieu urbain dont les principales villes par densité de population sont Ndjamena, Moundou, Sarh, Abéché et Mongo (Dumont, *ibid.*). Malgré la découverte et l'exploitation des puits de pétrole au sud du pays à Doba, le Tchad demeure un pays pauvre, enclavé, situé en Afrique centrale et disposant de très peu de ressources naturelles. Son économie est essentiellement basée sur l'élevage des bovins au centre, au nord et à l'est du pays et la culture du coton au sud du pays. Selon le rapport du développement humain de 2020, le Tchad est le 187e pays au monde sur 189.

Les frontières actuelles du Tchad, comme dans la majorité des pays africains, ont été décidées par la conférence de Berlin (novembre 1884 à février 1885). Ce découpage ne correspond pas à la réalité sociale, à l'homogénéité ethnique, encore moins à une logique géographique (Adoum, 2012). La sociogenèse de l'État en Afrique est un héritage colonial. De ce fait, l'État s'impose par la force à la diversité ethnique et entend intégrer un mode de fonctionnement identique à celles des communautés ethnotribales. Ces circonstances vont entraîner de nombreux néo-États africains encore fragiles dans des conflits internes et externes. Dans ce chapitre d'instabilité, l'histoire politique et sociopolitique du Tchad est marquée par de nombreuses guerres (Debos, 2013). Les guerres internes pour l'accession au sommet de l'État se sont succédé depuis le renversement du premier Président de la République du Tchad Ngarta Tombalbaye en 1975 jusqu'au décès, en avril 2021, du Président Idris Déby Itno. Au-delà de ces conflits internes, le Tchad a connu des conflits armés avec des pays voisins comme la Libye et le Soudan. Cet environnement n'a pas été favorable à un développement économique harmonieux de ce jeune État, entraînant des conséquences énormes sur la population. À cela s'ajoute l'hostilité du climat, de type sahélien dans sa partie nord et des variations climatiques qui exacerbent les conditions de vie déjà précaires dans le pays. Pour faire face à tous ces aléas climatiques qui crèvent parfois la production et dans l'optique d'apaiser les souffrances des populations victimes de ces réalités

défavorables à leur mieux-être, le gouvernement tchadien a fait appel à ses différents partenaires internationaux. C'est dans ce contexte que l'ONG *Care international* fut la première ONG à s'installer au Tchad en 1974. Cette installation a été motivée par la grande sécheresse qui a sévi en 1974. À partir de cette date, plusieurs autres ONG se sont installées, intervenant dans divers domaines, à l'instar de la santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Le but affirmé de ces interventions était d'aider les différents gouvernements tchadiens successifs à faire face aux affres de la guerre et aux différents épisodes de la famine qui ont sévi tout au long de l'histoire politique de ce pays.

Selon les chiffres du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Tchad accueille, depuis des années, un peu plus de 619 440 individus sous la responsabilité du HCR, avec notamment près de 459 940 réfugié-e-s et demandeurs et demandeuses d'asile (Bulletins d'informations, 2018, p. 2). On retrouve parmi cette population migrante 331 450 Soudanais-es, 107 995 Centrafricain-e-s, 10 259 Nigérian-e-s et 1236 autres réfugié-e-s de nationalités différentes (Bulletins d'informations, *ibid.*). Dans la localité d'Abéché, qui constitue la préfecture de la région du Ouaddaï et le centre d'impulsion des opérations humanitaires dans l'est du Tchad, on retrouve une douzaine d'organisations humanitaires aux côtés du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et du Programme alimentaire mondial (PAM) (Favre, 2009, p. 116). Ces structures se sont principalement installées au Tchad à l'effet de venir en aide aux populations dont la vulnérabilité a été engagée suite à diverses situations. Dans la formulation de son programme d'action relative à la période allant de 2007 à 2010, le PAM a ciblé les déterminants qui structurent son déploiement au Tchad. Le programme précise à cet effet que

L'irrégularité de la pluviométrie, l'enclavement, la rareté des échanges, la pauvreté persistante des populations rurales, ainsi que la faible productivité agricole et de l'élevage, justifient l'insécurité alimentaire persistante qui sévit en partie dans la zone sahéenne du pays (PAM, 2006, en ligne).

## Action humanitaire et urbanisation : complémentarités et divergences

L'émergence et le développement des villes portés par l'humanitaire arborent plusieurs visages qui s'inscrivent soit dans une dynamique conforme aux exigences d'urbanisation soit, *a contrario*, dans une trajectoire qui ne correspond pas toujours aux attentes liées à l'urbanisation.

### Des trajectoires quasi similaires

Il existe une interdépendance complexe entre action humanitaire et urbanisation dans un contexte global risqué<sup>8</sup> et vulnérabilisé. Cette relation permet d'entrevoir un ensemble de points de convergence qui découlent des actions menées par les humanitaires et les professionnel·le·s de l'urbanisation. Au Tchad, comme dans bon nombre de contextes, l'urbanisation s'est effectuée de manière spontanée dans la majeure partie des villes traditionnelles ou villages et souvent en réponse aux situations d'urgence. Il y a lieu de rappeler que l'action humanitaire a pour objectif majeur de venir en aide aux personnes qui, du fait des circonstances exceptionnelles, se retrouvent en situation de vulnérabilité. Seulement, les mécanismes souvent mobilisés par les humanitaires s'accommodent à bien des égards à ceux des professionnel·le·s de l'urbanisation. À titre illustratif, on retrouve, entre autres, l'installation des points d'eau qui correspond à une nécessité d'approvisionnement en eau des personnes déplacées et réfugiées. En outre, le 11 mai 2018, le HCR a remis aux autorités tchadiennes un système d'alimentation en eau potable de la ville de Hadjer Hadid dans la région du Ouaddaï (Bulletins d'informations, 2018, p. 8), une zone qui accueille un grand nombre de

8. Sur la question du risque comme élément structurant et socialisant voir Beck (2008).

réfugié-e-s soudanais-es. À l'observation, ces points d'eau installés par les humanitaires permettent certes à la base d'alimenter les premiers destinataires, mais constituent aussi des points d'approvisionnement pour les populations hôtes. Bien plus, les zones dans lesquelles s'installent les humanitaires sont généralement des coins enclavés qui posent le problème de la difficulté d'accès. Le déploiement de l'action humanitaire dans ces espaces est parfois favorable à la construction des pistes servant à faciliter l'accès. En juillet 2009, la difficulté d'accès des humanitaires à Abéché pour approvisionner les réfugié-e-s centrafricains au sud-est du Tchad, a poussé le PAM à demander aux autorités l'ouverture du corridor à partir de Bangui (UNOCHA, 2009). Il convient quand même de préciser qu'à ce niveau, la nature de la collaboration entre les décideurs, décideuses et acteurs humanitaires permet ou non de déboucher sur ce qui, très souvent en contexte africain, s'apparente à une faveur rendue. À côté de cela, la question récurrente de l'accès à l'électricité est parfois réglée avec l'arrivée des humanitaires dans certaines zones, même s'il faut souligner ici que cet accès à l'électricité demeure relatif, compte tenu des nombreux délestages enregistrés dans ces « villes humanitaires » et même au-delà. Un autre point à mentionner et qui rentre en droite ligne avec les éléments susévoqués, est la construction des établissements scolaires par les acteurs humanitaires. À ce niveau, il faut souligner qu'en 2018, 108 établissements scolaires des camps et sites de réfugié-e-s ont été officialisés par le gouvernement tchadien (Bulletins d'informations, 2018). Le HCR a d'ailleurs martelé sa détermination à soutenir le gouvernement tchadien dans la prise en charge des réfugié-e-s dont 159 000 enfants en âge scolaire (Bulletins d'informations, *ibid.*, p. 3).

Mis à part la construction des structures d'intérêt général, l'action humanitaire à Abéché et Goré structure les dynamiques urbaines à travers la multiplicité des camps qui sont installés dans ces zones pour abriter les réfugié-e-s et les déplacé-e-s. Michel AGIER illustre ce phénomène en soulignant que « les déplacements de populations, avec les nécessaires stratégies qu'ils engendrent en tant que pensées déplacées d'un lieu propre, contribuent aujourd'hui à la formation de nouveaux espaces dont la terminologie est encore hésitante (zones, camps, centres

de transit, refuges, installations, squats, invasions... » (Agier, 2008, p. 105). Les camps ressortent donc comme étant des réalités génératrices de nouveaux lieux de vie et de socialité qui croisent différents modes d'occupation de l'espace. Cette réalité des camps traduit aussi une extraterritorialisation (Bauman, 2002) qui prend corps dans les contextes de déplacement, d'accueil et de refuge. L'installation des camps est ainsi la matérialisation d'une nouvelle expérience des contextes locaux en tant qu'espaces de production, d'encadrement et de sanctuarisation des lieux marginaux, restituant de manière presque informelle la rencontre entre le Nord (pouvoyeur d'aide ou d'assistance) et le Sud (destinataire de l'aide). Toutefois, il faut noter le fait que la transformation des espaces par la prise en compte des camps comme modalités d'impulsion relève plus de « l'urbanisation humanitaire » que d'un processus normal. Ce constat trouve une explication dans l'idée que les camps sont généralement créés pour servir, à court terme, de lieux de refuge aux déplacé·e·s ou aux réfugié·e·s.

## Limites de l'action humanitaire dans le champ de l'urbanisation

L'action humanitaire est un phénomène qui, en dépit des logiques d'assistance et d'aide, participe, lorsqu'elle est mal structurée, à l'exacerbation des risques et des vulnérabilités dans les zones d'intervention. Tout comme l'urbanisation est un champ, l'humanitaire constitue également un champ à l'intérieur duquel on retrouve une diversité d'acteurs. La multitude d'acteurs humanitaires sur le terrain d'intervention pose généralement problème, en raison de la diversité des réponses qui ne sont pas toujours articulées et ne respectent pas de ce fait les exigences en matière d'urbanisation. Il en résulte par exemple un ensemble d'incohérences et une anarchie dans l'occupation des espaces par les humanitaires. Agir dans l'urgence amène parfois les acteurs humanitaires à adopter des stratégies sans trop se préoccuper des

conséquences que leur déploiement peut avoir sur la physionomie des zones d'intervention. La relation entre urgence et urbanisation n'est jamais vraiment prise en compte. Dans bon nombre de situations, les mécanismes et institutions locaux en matière d'urbanisation sont ignorés par les acteurs humanitaires. Aussi, les acteurs humanitaires dont les logiques répondent à bien des égards à la nécessité de remplir et de justifier un cahier de charge auprès des bailleurs de fonds internationaux, n'impliquent que très peu ou jamais les acteurs de la société civile dans leurs actions. Or, ces derniers ont un rôle essentiel à jouer dans la reconstruction économique, sociale et politique. Bien plus, dans des circonstances où l'action humanitaire est source de conflit entre les communautés, elle constitue souvent un frein à l'urbanisation dans la mesure où les conflits ne favorisent pas un développement harmonieux.

L'humanitaire au cœur de la construction du champ de l'urbanisation au Tchad : quels défis ?

Comprendre la transformation des espaces à travers l'action humanitaire invite également à jeter un regard sur les défis auxquels ce processus se heurte et qui engagent une diversité d'acteurs. Au nombre de ces défis, il est important d'insister sur la question foncière, mais aussi sur la collaboration entre les acteurs inclus dans l'urbanisation.

## La difficile équation du partage de la « ressource foncière » dans les « villes humanitaires »

La gestion des vulnérabilités en temps de crise, de conflit ou de catastrophe naturelle s'analyse également dans son rapport au foncier et se heurte, très souvent, à la rareté croissante des espaces viables, susceptibles d'accueillir les populations provenant des zones de crise. En matière « d'urbanisation humanitaire », la terre viable constitue une ressource et un enjeu qui n'est pas toujours à la portée des acteurs humanitaires. Dans les zones où le partage des espaces est possible, la ressource foncière est souvent source de conflit entre les premiers

occupants (populations autochtones) qui contrôlent les terres (Gausset, 2008, p. 53) et les nouveaux arrivants (réfugié·e·s et déplacé·e·s et acteurs humanitaires). Depuis l'entame de la rébellion au Darfour en février 2003, l'est du Tchad vit une situation qui n'est pas des plus reluisantes. Plus d'une douzaine de camps ont été créés dans les localités d'Ennedi, d'Ouaddaï et dans le Wadi Fira (Favre, 2007). Cependant, la difficulté qui se pose avec ces espaces situés en zones sahélo-sahéliennes est qu'ils n'offrent que très peu de conditions favorables à une implantation durable des populations et de leurs troupeaux. L'accès à l'eau se présente comme le problème majeur auxquels doivent faire face les réfugié·e·s et déplacé·e·s et ce, en dépit des stratégies d'approvisionnement des acteurs humanitaires. Aussi, la présence des troupeaux cristallise les tensions entre les habitant·e·s des camps et les populations locales, dans la mesure où ces bêtes n'hésitent parfois pas à détruire les quelques plantations devant servir de moyen de subsistance pour l'un ou l'autre des groupes. L'autre élément qui favorise la dégradation des relations entre les communautés vivant à l'est d'Abéché est l'accès au bois qui constitue une ressource capitale pour survivre dans cet environnement hostile.

## La coordination entre les acteurs du champ de l'urbanisation

« L'urbanisation humanitaire » des villes d'Abéché et de Goré ne peut s'analyser en marge de la nature des relations qu'entretiennent différents acteurs intervenant dans la transformation de ces espaces. Il faudrait peut-être préciser à ce niveau que le champ de l'urbanisation, comme tous les autres, est structuré par des relations objectives (Bourdieu et Wacquant, 1992) qui participent de sa « distinction » (Bourdieu, 1979) par rapport à d'autres champs de pratique. Au-delà des relations objectives ou historiques, il existe d'autres types de relations qui peuvent être qualifiées de subjectives et qui oscillent entre collaboration et concurrence, en fonction des enjeux et intérêts en présence. Ces relations structurent

favorablement ou défavorablement les dynamiques urbaines. À Abéché et Goré, le constat est celui de « l'urbanisation humanitaire » qui s'effectue sans une réelle prise en compte des dynamiques urbaines locales, avec une diversité d'acteurs, notamment les décideurs, les urbanistes, la société civile et les populations. Lorsqu'on observe la mise en branle de ce processus, il se dégage un manque de coordination entre les différents acteurs qui interviennent dans la chaîne de l'urbanisation en zones humanitaires. Plusieurs facteurs justifient ce défaut de concertation. Premièrement, les écarts dans les manières d'agir des intervenants en temps de crise constituent une barrière dans la mesure où ceux-ci ne partagent généralement pas les mêmes objectifs, ne recourent pas aux mêmes stratégies et ne disposent pas des mêmes capitaux et ressources. Deuxièmement, le rapport au temps n'est pas le même chez tous les acteurs dont les stratégies d'intervention sont pensées soit à court terme soit à long terme. On pourrait mentionner une troisième modalité liée à la « délocalisation » ou la forte « occidentalisation » de l'action humanitaire pour souligner le fait que celle-ci est très souvent portée par des acteurs externes aux réalités des contextes qui reçoivent l'aide.

Différentes phases sont ainsi à prendre en compte dans la collaboration afin d'articuler urgence humanitaire et impératif d'une urbanisation minimisant les risques et les vulnérabilités. Parmi les niveaux à privilégier, il y a l'élaboration des plans d'urbanisation pour les zones abritant des camps de réfugié-e-s et déplacé-e-s (pour la plupart des Soudanais, des Centrafricains et des Tchadiens)<sup>9</sup> dans les villes d'Abéché et de Goré. Dans cette phase, les décideurs doivent intégrer la pleine mesure du rôle des humanitaires qui occupent une place de plus en plus grandissante dans la gestion des vulnérabilités au Tchad. Cela pourrait se faire à travers la formation des acteurs humanitaires à la connaissance des zones d'intervention, à l'instar de Goré et d'Abéché.

9. Selon les données quantitatives du HCR, on dénombre depuis l'année 2007, un peu plus de 233100 réfugiés soudanais dans l'est du Tchad, regroupés dans 10 camps implantés en milieu sahélien. A ce jour, ce chiffre est sans doute revu à la hausse si l'on considère que les années qui ont suivies, plusieurs affrontements ont été enregistré au Soudan.

Au-delà de la phase d'élaboration des plans d'aménagement urbain, la collaboration devrait également s'effectuer dans l'échange des savoirs relevant des opérations d'urgence. En effet, si les humanitaires ont une parfaite expertise pour sauver des vies, leurs actions ne peuvent porter des fruits que s'ils ont une meilleure connaissance des zones d'intervention pour pouvoir agir promptement. Or, la connaissance du terrain relève de l'expertise des professionnel·le·s du développement territorial (urbanistes et aménageurs), mais également des populations locales dont certaines se regroupent en organisations communautaires. Une collaboration entre ces différents acteurs serait ainsi au bénéfice des différents acteurs et permettrait surtout de réduire et mieux gérer les risques et les vulnérabilités liés à une urbanisation non maîtrisée.

Par ailleurs, il s'avère important de considérer le facteur espace/ temps dans la collaboration. Pour ce qui relève du facteur espace, il faut relever qu'à l'observation, « l'urbanisation humanitaire » dans les villes d'Abéché et de Goré se concentre davantage dans des zones précises qui sont pour la plupart des quartiers dans lesquels on dénombre plusieurs réfugié·e·s et déplacé·e·s. Cette pratique a comme corollaire de créer des écarts entre ces « quartiers humanitaires » et les quartiers environnants. Pour une meilleure approche, « l'urbanisation humanitaire » devrait s'étendre sur un espace plus vaste, celui de la ville tout entière. Par rapport au facteur temps, il y a lieu pour les acteurs d'œuvrer à ce que leur collaboration s'inscrive dans la durée au regard d'un contexte urbain africain marqué par la multiplicité et la complexité des crises qui entraînent de manière irréversible l'émergence des risques et des vulnérabilités.

## Conclusion

Au terme de cette réflexion, il est essentiel d'extirper les points majeurs qui ressortent des différentes analyses. Rappelons d'emblée que l'ensemble des développements s'est attelé à l'examen du processus d'émergence et la transformation des villes sous le couvert de l'action humanitaire au Tchad. Le choix s'est porté sur Abéché et Goré, deux villes tchadiennes dont les mutations renseignent à suffisance sur l'avènement d'un « nouveau type de ville ». Les constats qui se dégagent permettent d'introduire le concept « d'urbanisation humanitaire », faisant référence à la transformation des milieux ruraux et urbains en espaces au sein desquels le développement infrastructurel, les relations économiques et sociales, l'usage de l'espace public, le style de vie, les genres de faire et les modes de production et de consommation se structurent autour et à partir des dynamiques humanitaires. S'il est vrai que l'humanitaire se profile comme un phénomène au centre des enjeux des villes de demain, au regard de l'accroissement des risques et des vulnérabilités liés à diverses réalités (crises, conflits, guerres, catastrophes naturelles, etc.), il est nécessaire de prendre en compte diverses variables qui constituent des défis à relever.

« L'urbanisation humanitaire » à Abéché et à Goré n'est pas sans conséquence sur la structuration de ces villes. Parmi les défis majeurs, la question foncière s'avère cruciale et mérite un intérêt particulier du fait de l'afflux de réfugié·e·s et déplacé·e·s. Ce problème, s'il n'est pas réglé, pourrait accentuer les conflits et les inégalités liés à l'occupation de l'espace entre les communautés autochtones et les nouveaux occupants. Aussi, la collaboration entre différents acteurs à Abéché et à Goré sonne comme une urgence. En effet, « l'urbanisation humanitaire » dans ces villes semble s'effectuer en marge de toute planification et réglementation adaptées aux réalités locales. Cette situation risquerait de déboucher sur de nouvelles formes de vulnérabilités et favoriser l'irruption de nouveaux risques. La solution réside dans l'impératif de repenser le jeu des acteurs (professionnelle·s de l'aide humanitaire,

urbanistes, membres de la société civile, décideurs, décideuses et populations autochtones) dans une approche plus complémentaire. Au-delà des aspects susévoqués, il est finalement intéressant, qu'en Afrique, soit également prise en compte l'urgence pour les acteurs locaux d'intégrer le champ de l'humanitaire, afin d'œuvrer à la « désoccidentalisation » de l'action humanitaire, pour que celle-ci prennent suffisamment la mesure des réalités locales et serve au mieux à l'urbanisation.

## Références

- Abega, Séverin-Cécile. 2007. *Le Retour de la société civile en Afrique*. Yaoundé : PUCAC.
- Adoum, Souleymane Abdoulaye. 2012. Tchad : des guerres interminables aux conséquences incalculables. *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 248, 45-55. <https://doi.org/10.3917/gmcc.248.0045>
- Ager, Michel, 2008. Quel temps aujourd'hui en ces lieux incertains ?. *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 185-186, 105-120.
- Antoine, Philippe, 1997. L'urbanisation en Afrique et ses perspectives. Aliments dans les villes. En ligne : [https://jaga.afrique-gouvernance.net/\\_docs/x6988f00.pdf](https://jaga.afrique-gouvernance.net/_docs/x6988f00.pdf)
- Balandier, Georges (dir.). 1970. *Sociologie des mutations*. Paris : Anthropos.
- Bourdieu, Pierre et Wacquant, Loïc. 1992. *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*. Paris : Seuil.
- Bourdieu, Pierre. 1979. *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Minuit.
- Brauman, Rony. 2009. Émotion et action humanitaire. *Études*, 410, 9-19. <https://doi.org/10.3917/etu.101.0009>

Bulletin d'informations, de recherche et d'analyse du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) sur la protection et l'inclusion des réfugiés, Édition Journée Mondiale des réfugiés, 20 juin 2018. En ligne : <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/chad/document/tchad-bulletin-dinformations-de-recherche-et-danalyse-sur-la-protection-et>

Coquery-Vidrovitch, Catherine. 1988. Villes coloniales et histoires des africains. *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 20, 49-73. En ligne : [https://www.persee.fr/doc/xxs\\_0294-1759\\_1988\\_num\\_20\\_1\\_2795](https://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1988_num_20_1_2795)

Coret, Clélia, Zaugg, Roberto et Chouin, Gérard. 2020. Les villes en Afrique avant 1900. Bilan historiographique et perspectives de recherche. *Afriques* [En ligne], 11. <https://doi.org/10.4000/afriques.3043>

Cottureau Alain. 1969. L'apparition de l'urbanisme comme action collective : l'agglomération parisienne au début du siècle. *Sociologie du travail*, 11(4), 342-365.

Debos, Marielle. 2013. *Le Métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerre*. Paris : Karthala.

Ela, Jean-Marc. 1983. *La Ville en Afrique noire*. Paris : Karthala.

Fassin, Didier. 2010. *La Raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*. Paris : Seuil.

Favre, Johanne. 2007. Réfugiés et déplacés dans l'est du Tchad. De l'intervention humanitaire à la sécurisation militaire. *EchoGéo* [En ligne], *Sur le vif*. <http://doi.org/10.4000/echogeo.2061>.

Favre, Johanne. 2009. Le rêve de Largeau, pacifier et développer l'est du Tchad. *Afrique contemporaine*, 232, 115-132.

Gausset, Quentin. 2008. L'aspect foncier dans les conflits entre autochtones et migrants au Sud-ouest du Burkina Faso. *Politique africaine*, 112, 52-66.

Goemaere, Éric et Ost, François. 1998. *L'Action humanitaire : question et enjeux*. Bruxelles : Presses de l'Université de Saint-Louis.

- Maietta, Michel. 2015. Origine et évolution des ONG dans le système humanitaire international. *Revue internationale et stratégique*, 98. En ligne, DOI : 10.3917/ris.098.0053. URL: <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2015-2-page-53.htm>.
- Margueron, Jean-Claude. 1999. L'apparition des villes au Proche-Orient. I<sup>ve</sup> - III<sup>e</sup> millénaires. Dans *Actes du colloque, Institut français d'Etudes Arabes (IFEAD)* (216-242). En ligne : [http://kubaba.univ-paris1.fr/2000/ville\\_pouvoir1/margueron.pdf](http://kubaba.univ-paris1.fr/2000/ville_pouvoir1/margueron.pdf)
- PAM. 2006. Programme de pays- Tchad 10478.0 (2007-2010). Rome. En ligne : [https://executiveboard.wfp.org/document\\_download/WFP-0000036759](https://executiveboard.wfp.org/document_download/WFP-0000036759)
- Pérouse de Montclos, Marc-Antoine. 2010. Migration forcée et urbanisation de crise : l'Afrique subsaharienne dans une perspective historique. *Autrepart*, 55, 3-17. <https://doi.org/10.3917/autr.055.0003>
- Piquard, Brigitte et Schweigman, Caspar. 2003. Le défi de la professionnalisation. *Bulletin de l'information de l'université de Louvain*, 139, 12-13. URL : [https://sites.uclouvain.be/alumni/ucl/Lv\\_139-2.pdf](https://sites.uclouvain.be/alumni/ucl/Lv_139-2.pdf).
- Rambaud, Placide. 1973. Village et urbanisation. Problèmes sociologiques. *Études rurales*, 49-50, 14-32.
- UNFPA. 2019. *État de la population mondiale 2019*. New York, Rapport annuel de la division des communications et partenariats stratégiques.
- UNOCHA. 2009. Tchad. Rapport sur la situation humanitaire, 19 mai-1er juin. En ligne : <https://reliefweb.int/report/central-african-republic/rapport-sur-la-situation-humanitaire-tchad-du-19-mai-au-01-juin-2009>

---

### **Yvan Hyannick OBAH**

L'auteur est doctorant en sciences sociales à l'Université Catholique d'Afrique Centrale-Institut Catholique de Yaoundé. Chercheur à l'Institut des Politiques et Initiatives Sociales (IPIS), il fait également une thèse en

Action humanitaire et urbanisation au Tchad : le cas d'Abéché et Goré

science politique à l'Université de Yaoundé II.

Contact : obahyvan@gmail.com

**Loïc Bertrand BIANGO NYAMA**

L'auteur est doctorant en sciences sociales à l'Université Catholique d'Afrique Centrale-Institut Catholique de Yaoundé.

Contact : lbbnyama@gmail.com

**Marie Thérèse MENGUE**

Professeur titulaire à l'Université Catholique d'Afrique Centrale-Institut Catholique de Yaoundé et directrice de l'Institut des Politiques et Initiatives Sociales (IPIS), l'autrice est sociologue de formation.

Contact : mengue\_mt@yahoo.fr

**En ligne à :**

[https://www.revues.scienceafrique.org/gari/texte/obah\\_nyama\\_mengue2021/](https://www.revues.scienceafrique.org/gari/texte/obah_nyama_mengue2021/)

**Pour citer cet article :** Obah, Yvan Hyannick, Biango Nyama, Loïc Bertrand et Mengue, Marie Thérèse. 2021. Action humanitaire et urbanisation au Tchad : le cas d'Abéché et Goré. GARI. Recherches et débats sur les villes africaines, 1(1), 7-29. DOI : 10.46711/gari.2021.1.1.2